

Séance du 27 Octobre 2005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mme Dufrêne, MM. Gommez-Vaëz, Saussié, Adjoint ; Mme Favoreu-Dumas, MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. Saussie ; Mme Boé à Mme Chevrel ; Melle Carreiro à Mme Doucet-Joyé ; Mme Bisauta à M. Causse.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : AFFAIRES FONCIERES - Ilot de la Monnaie - Acte réconitif de propriété

M. ETCHEGARAY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Caisse d'Epargne et de Prévoyance des Pays de l'Adour est propriétaire d'un ensemble immobilier sis 3, 5, et 7 rue des Gouverneurs.

Le sous-sol de cet ensemble comprend une cave gothique dont une fraction est située dans le tréfonds du domaine public de la Ville, sous une partie de la rue des Gouverneurs.

Selon les règles régissant la domanialité publique, les caves construites sous les voies publiques à une époque antérieure à l'édit de Moulins (1566) demeurent susceptibles d'appropriation privée.

Ainsi, la cave gothique, objet des présentes, figure sous l'emprise du domaine public et a été implantée antérieurement à l'édition de l'ordonnance de Moulins.

En conséquence, il est donc nécessaire de reconnaître cet état de fait et de signer un acte récognitif de propriété concernant la fraction de la cave gothique située sous la rue des Gouverneurs, et ce, au profit de la Caisse d'Epargne de Bayonne.

Au vu de cela, je vous serais reconnaissant de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant, conformément au projet ci-joint.

Adopté.

Mme Lougarot, M. Larralde s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.